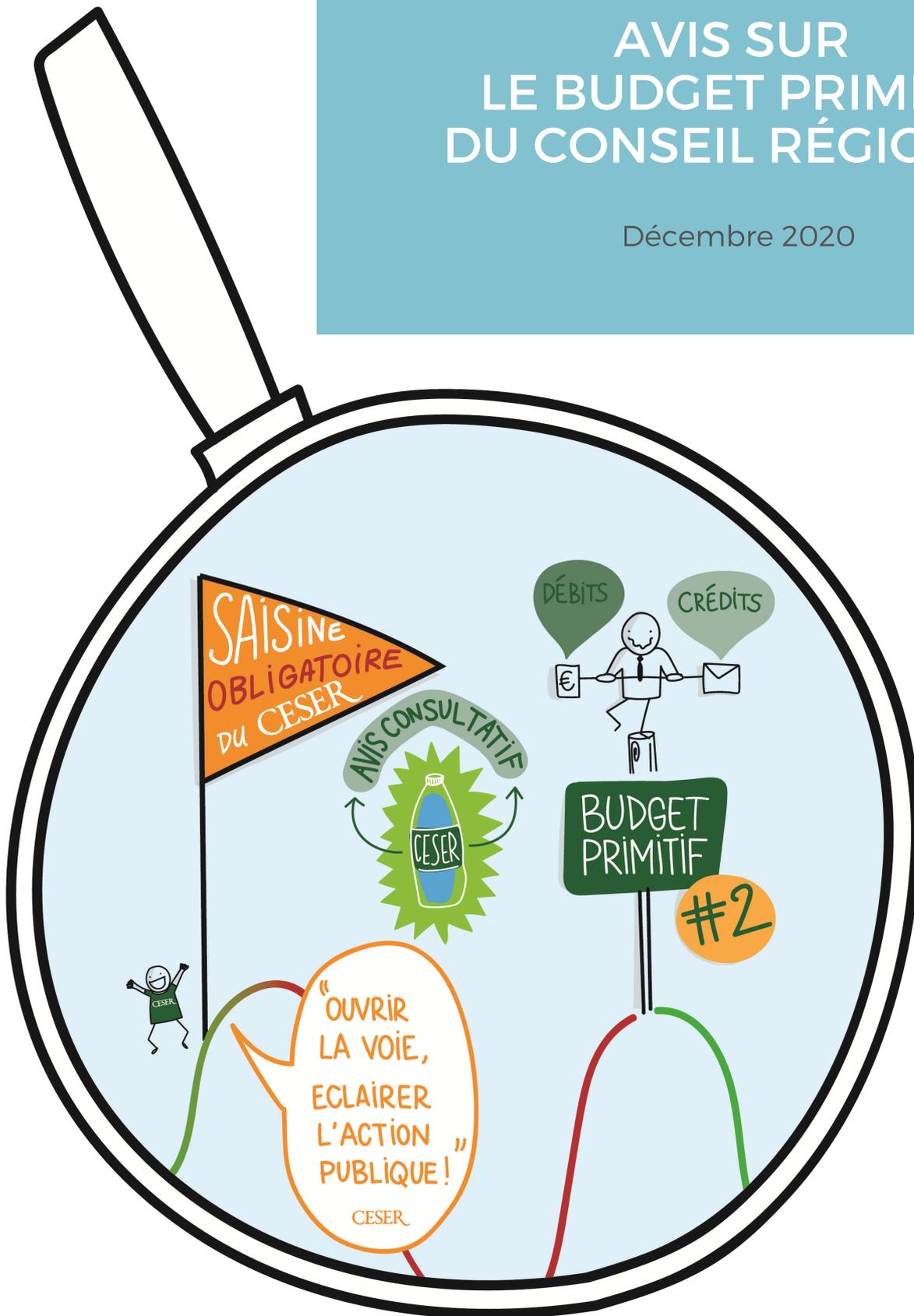


EXERCICE 2021

AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF DU CONSEIL RÉGIONAL

Décembre 2020



CESER
ILE DE LA RÉUNION

PRÉAMBULE

Le présent avis sur le rapport relatif au projet de Budget primitif 2021 du Conseil régional est l'un des derniers du CESER pour 2020. Année singulière, 2020 est marquée par une crise sanitaire qui marque ce début de troisième millénaire. Cette pandémie se propageant rapidement sur notre planète a eu des effets dévastateurs. Son issue n'est pas connue au moment où s'écrivent ces lignes. L'année se termine sans savoir ce que sera demain. Les institutions publiques, les forces économiques et sociales, les acteurs de la société civile, les ménages, chacun dans leur intégrité globale trouvent, jour après jour, les ressorts pour aller de l'avant.

Au cours de cette année mouvementée, le CESER aura gardé le cap pour « **Ouvrir la voie et Éclairer l'action publique** », en particulier des décideurs publics, dont nombreux sont ceux qui mesurent leurs responsabilités accrues dans ces moments difficiles où l'immense majorité des citoyens souhaite être rassurée. Le CESER aura produit en 2020, 24 contributions sur différentes thématiques : européenne, maritime, jeunesse, éducation, citoyenneté, mobilité, agriculture, innovation, énergie. Il a également rendu 4 avis sur les documents budgétaires. Enfin, comme de très nombreux acteurs, il a apporté sa part de réflexion face à cette crise sanitaire, qui se superpose à celles financière, écologique, géopolitique et générationnelle.

Il a, le 26 novembre dernier, été saisi pour avis par le Président du Conseil régional

sur le rapport relatif au projet de Budget primitif pour l'exercice 2021.

Les avis des Commissions du CESER s'inscrivent dans le prolongement de ceux rendus sur les Orientations budgétaires 2021 tout en veillant à leur cohérence, priorisation et adéquation au regard des défis qu'a révélés la crise sanitaire et à leur articulation avec les plans de relance européen, national, régional et local.

La France a engagé un plan de soutien d'urgence visant à protéger le pays des conséquences économiques et sociales. 470 milliards d'euros ont été engagés à fin juillet 2020, ils avaient vocation à panser les difficultés rencontrées par les citoyens et par les entreprises ainsi qu'à protéger

les salariés (Fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, exonération et/ou report des cotisations, chômage partiel ...).

Protéger est nécessaire, mais préparer l'avenir est impérieux. Ainsi, pour l'amplifier, le Gouvernement a présenté le 3 septembre un plan de relance inédit et ambitieux de 100 milliards d'euros visant à bâtir la France de 2030 selon une feuille de route fondée sur 3 piliers :

1. La transition écologique en faveur d'une économie décarbonée ;
2. La compétitivité des entreprises pour une meilleure résilience et souveraineté économique via un meilleur ancrage de nos productions sur le territoire ;
3. La cohésion sociale en faveur d'une meilleure solidarité entre les générations, entre les territoires et entre les entreprises.

PRÉAMBULE

Le CESER souscrit pleinement à ces plans de réparation par un plan de soutien à court terme (volet défensif) et de refondation par un plan de relance à long terme (volet offensif). Elle souhaite que la Collectivité régionale opte pour une démarche similaire et réfléchisse à compléter son plan exceptionnel de soutien afin de dessiner un nouvel horizon pour notre territoire. C'est dans cet esprit que s'est inscrite la contribution du CESER **« Et maintenant la voie des (im)possibles: panser le présent, penser demain »** qui vise, à la fois, à réparer le territoire et à le transformer.

En termes de méthode, le CESER a proposé de :

1. Concentrer les moyens financiers sur les priorités du territoire afin de créer un effet d'entraînement suffisamment fort pour enclencher une dynamique d'acteurs et de territoire(s). Il rappelle qu'à la suite du mouvement social des « Gilets Jaunes », la Collectivité avait érigé comme priorités :

- * la transparence,
- * la proximité de l'action régionale,
- * le développement de l'emploi local,
- * le pouvoir d'achat des Réunionnais.es.

Pourtant dans le projet de Budget primitif 2021, le CESER ne retrouve pas pleinement ces priorisations dans les dispositifs présentés. Il rappelle ses récentes propositions pour que la définition d'objectifs communs pour le territoire fasse l'objet d'une concertation en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) élargie, espace propice à l'élaboration d'une stratégie de territoire(s). Il souligne, qu'au regard des financements

européens de REACT-UE et de la programmation FSI 2021-2027, l'occasion d'articuler l'ensemble des moyens financiers pour un effet d'entraînement puissant capable d'impulser une transformation volontariste vers une économie décarbonée, compétitive et solidaire, est unique.

2. Coordonner le plus grand nombre d'acteurs dans des espaces d'initiatives territoriales afin d'assurer le dialogue, leur concertation, la prise de décisions collégiales et, par conséquent, faire émerger une gouvernance partagée. Cette crise a en effet réaffirmé l'importance des collectivités locales dans la régénération des territoires et dans leur proximité avec les citoyens.

3. Contractualiser autour d'objectifs mis en oeuvre et de moyens communs, devrait permettre la concrétisation d'une co-décision et co-responsabilité d'un plus grand nombre autour d'un projet de territoire. La déclinaison prochaine du Plan de relance nationale, des plans de relance régionaux (Conseil régional et départemental), la mise en place du comité de suivi régional, ainsi que les nouveaux Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) 2021-2023 constitueraient des exercices essentiels de co-élaboration des politiques publiques intégrées dans une perspective de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Au-delà de ces rappels, pour le CESER, le projet de Budget primitif 2021 du Conseil régional de la Région Réunion est marqué par de fortes incertitudes liées :

PRÉAMBULE

- aux conséquences économiques des crises actuelles avec une difficulté à dimensionner l'enveloppe nécessaire aux plans de soutien et de relance ;
- aux conséquences budgétaires qui en découlent, avec une imprévisibilité sur le produit des recettes fiscales ;
- aux négociations sur les nouvelles modalités tant du contrat de confiance, dont la création d'un fonds de sauvegarde (serpent budgétaire) entre l'État et les collectivités locales, que des fonds européens ;
- à l'articulation et la cohérence entre les différentes sources de financement qu'elles soient européennes (REACT-EU, fin de l'actuelle Programmation Opérationnelle Européenne (POE) 2014-2020, et de la nouvelle POE 2021-2027), nationales (France Relance, Contrat et Plan de Convergence et de Transformation) ou locales (Plan de soutien régional, départemental ou local)

De ce fait, le CESER rappelle sa proposition de mise en place d'une « Conférence des territoires ultra-marins » associant l'État et les collectivités territoriales des DROM afin de poser les bases d'un « budget de droit commun », d'un « budget de convergence et de transformation » et d'un « budget de relance et de transition écologique ».

Le CESER rappelle que, face à cette incertitude, il est aujourd'hui indispensable d'investir massivement dans les outils :

- **de suivi financier** afin de disposer d'une mesure exacte des indicateurs et ratios financiers.
- **d'évaluation** afin d'éclairer la Collectivité dans le pilotage de ses politiques publiques. Le CESER regrette notamment que les indicateurs de suivi et de réalisation, en fin de chaque pilier sectoriel, ne soient pas systématiquement

présentés, de même que les indicateurs de résultats ainsi que les cibles à atteindre. Il souhaite que la Collectivité, de manière systématique et globale, présente dans ses documents la démarche de son évaluation pour l'ensemble de ses interventions en investissant dans la constitution et le suivi d'indicateurs et de tableaux de bord actualisés, permettant d'identifier les retombées économiques, sociales et environnementales, sous l'angle de l'Ancre territorial conformément aux engagements pris en décembre 2017 (mémoire pour l'Ancre territoriale des politiques publiques). Le CESER propose qu'une évaluation socio-économique, en amont des projets, et une étude de l'empreinte territoriale, en aval, soient envisagées et ce afin d'objectiver l'action régionale et de maximiser ainsi l'utilisation des deniers publics.

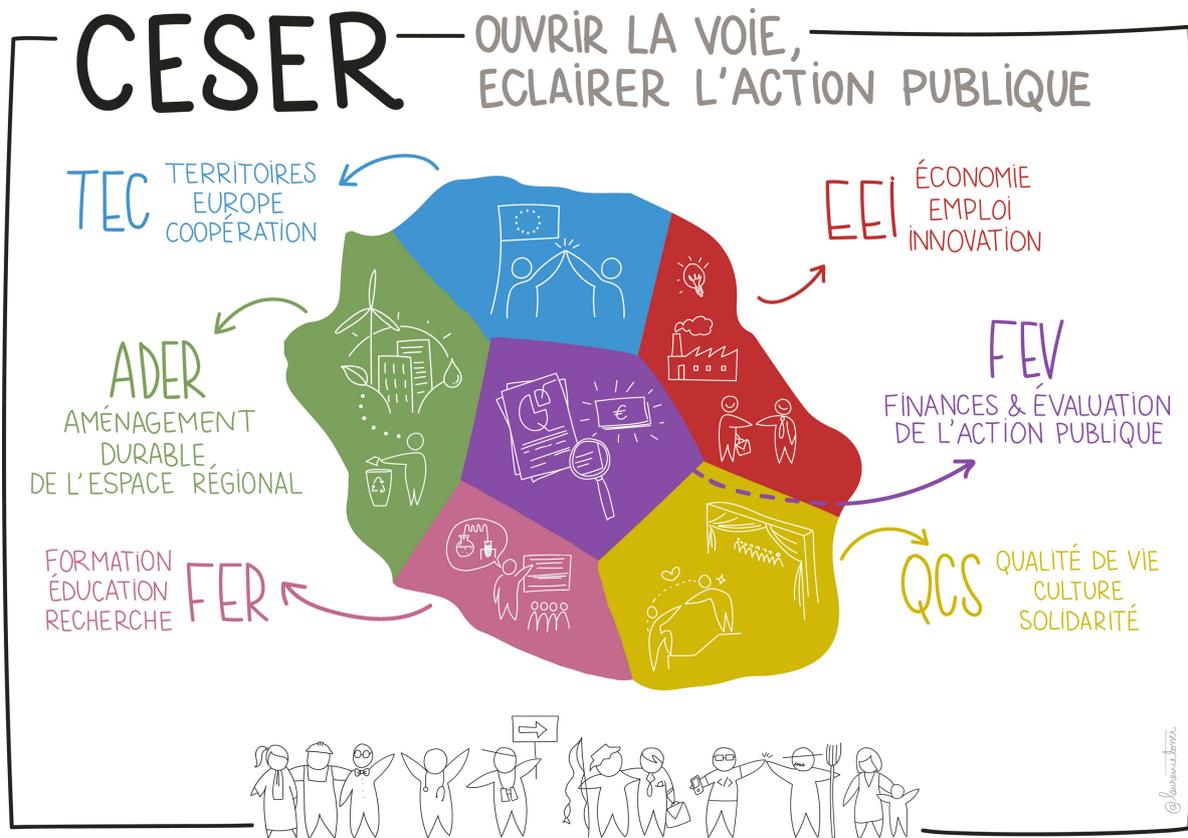
- **de prospective** afin de développer une vision à long terme de l'action régionale et d'anticiper les mutations à venir. À ce titre, les outils comme la Trajectoire d'Équilibre (TE), la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), de Fonctionnement (PPF), la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois, et des Compétences (GPEEC) sont désormais essentiels.

Le CESER se réjouit de voir que sa demande d'être destinataire de la TE et de la PPI-PPF a été entendue. Il attend avec impatience leurs présentations prévues pour le premier trimestre 2021.

EXERCICE 2021

AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
SUR LE BUDGET PRIMITIF
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Bureau du 14 décembre 2020



SOMMAIRE

PARTIE : AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES.....	07
AVIS SUR LES RAPPORTS SECTORIELS.....	14
PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS.....	15
PILIER 2 : ENGAGER LA 2ème GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS.....	19
PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES.....	23
PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE.....	28
PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ.....	33
PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES.....	37
PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN.....	40

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

Analyse financière du BP 2021

L'équilibre du projet de Budget Primitif 2021 de la Région Réunion est atteint à hauteur de 888,5 M€ ce qui équivaut à une hausse de 9,6 % par rapport au BP 2020. En grandes masses, pour le Budget principal, il se fait entre dépenses et recettes en mouvements réels et en crédits de paiement de la façon suivante :

	dépenses						recettes		
	AP/AE	struct.	Évol.(*)	CP	struct.	Évol.(*)	montants	struct.	Évol.(*)
fonctionnement	221 847 202	51%	40,3%	417 526 385	47%	0,8%	539 658 862	61%	3,0%
investissement	216 401 578	49%	-6,4%	470 945 210	53%	18,9%	348 812 733	39%	21,6%
total	438 248 780	100%	12,6%	888 471 595	100%	9,6%	888 471 595	100%	9,6%

(*) les évolutions sont calculées BP 2021 sur BP 2020

Les Autorisations d'Engagement sont en forte hausse de 40,3 % (ou de 24,7 % si l'on inclut le budget tardif 2020). Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du budget dédié à la Formation, la Culture, la santé et l'action économique. Les Autorisations de Programme sont en baisse, exceptées pour les secteurs cités supra.

Globalement, ces évolutions constituent la traduction financière de la poursuite du plan de soutien régional annoncée par le Conseil régional dans ses Orientations Budgétaires 2021. La Commission note toutefois, que le dispositif de continuité territoriale est abondé de 17 M€ en 2021.

Par ailleurs, à côté de ce Budget principal, celui autonome mis en place par la Collectivité afin de suivre les fonds européens, notamment au titre du FEDER, a lui aussi été abondé dans sa section investissement par le dispositif REACT-EU à hauteur de 85,6 M€ en Crédits dment et de 257 M€ en Autorisation de Prograe. Ainsi, ces dernières sont multipliées par 3 dans le Budget autonome FEDER par rapport à 2020. Ces Autorisations de Programme viendront plus que doubler la capacité d'intervention de la Collectivité en investissement (Budget principal et Budget autonome FEDER).



Tableau 1 : Budget autonome FEDER 2020 et 2021

Investissement	2020		2021	
	Budget autonome FEDER	Budget autonome FEDER	Budget autonome FEDER	dont REACT-UE
AP	119,6 M€	376,6 M€		Dont 257 M€
CP	119,6 M€	205,2 M€		Dont 85,6 M€

Nota : prévisions de dépenses d'investissements en mouvements réels hors reports et opérations d'ordres

Source CESER : Tableau construit à partir du BP 2020 et 2021

Pour comprendre la répartition de ces hausses, il est nécessaire d'analyser l'évolution des dépenses de la Collectivité et sa ventilation par grands postes :

En dépenses

La hausse s'explique essentiellement par une augmentation significative de 18,9 % des Crédits de Paiement liée à la section d'investissement contre 0,8 % pour la section de fonctionnement.

La Commission se réjouit de cette augmentation en faveur de l'investissement, car elle permet à la Collectivité de renouer avec sa vocation première d'avoir un rôle moteur de soutien à l'économie locale¹. Cette stratégie lui permet ainsi d'améliorer son ratio Investissement/Fonctionnement pour lequel la part dédiée à l'investissement repasse au-dessus du seuil de 50 % pour atteindre 53 % en 2021 contre 49 % en 2020. La Collectivité retrouve ainsi des niveaux d'investissement similaires à ceux observés en 2019 où les dépenses d'investissement atteignaient 54 % et les dépenses de fonctionnement 46 % du projet de Budget primitif (cf. projet de Budget primitif 2020 du de la Région Réunion).

Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des Crédits de Paiement par grandes masses et ce par rapport au projet de BP 2020 :

ch.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
900	services généraux	9 405 020,00	8 046 840,00	-14,4%
901	sécurité	0,00		0,0%
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	64 612 335,00	71 083 370,00	10,0%
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 129 556,00	17 063 070,00	-0,4%
904	santé et action sociale	203 646,00	253 650,00	24,6%
905	aménagement des territoires et habitat	22 158 000,00	26 673 300,00	20,4%
906	action économique	23 705 830,06	45 671 760,00	92,7%
907	environnement	12 083 087,94	15 038 740,00	24,5%
908	transports	186 890 000,00	214 414 480,00	14,7%
909	fonction en réserve	0,00		0,0%
923	dettes et autres opérations financières	60 000 000,00	72 700 000,00	21,2%
	total CP en investissement	396 187 475,00	470 945 210,00	18,9%

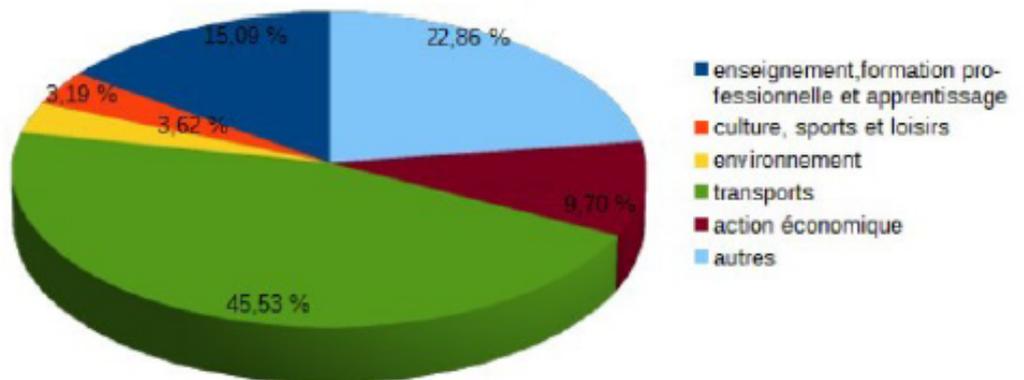
¹ Avis du CESER sur le BP 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019



La Commission observe les principaux éléments suivants :

- > La hausse du budget consacré à la Formation et à l'Éducation de 10 %, s'explique en raison notamment de la hausse des équipements des lycées publics et du Plan de Relance Régional (PRR) d'aide aux communes dans le domaine de l'Éducation (6,5 M€).
- > La hausse du secteur de l'aménagement des territoires est due à des projets liés principalement aux Technologies de l'Information et de Communication (TIC) et du PRR d'aide aux communes en matière d'aménagement des bâtiments (+4,5 M€).
- > L'augmentation des aides aux entreprises se concrétise au titre du fonds de solidarité (9,4 M€), de la transition vers le numérique (4,7 M€) et des fonds de prêts et prêts rebond (7,2 M€).
- > L'augmentation des crédits alloués à l'environnement (2,9 M€) se fait au titre des subventions d'équipement énergétiques aux personnes et d'aménagement des bâtiments publics.
- > La hausse des crédits alloués au secteur transport est le résultat du programme régional des routes (11 M€), de la restauration du Pont de la Rivière de l'Est (5,8 M€), et de l'avancement de la NRL (8,4 M€).

La part du secteur transport dans les Crédits de Paiement concentre à lui seul 45 % des Crédits de Paiement du projet de BP 2021.





En revanche, le montant des investissements hors NRL et dettes, est en hausse de 60 M€ entre 2020 et 2021 pour atteindre 261,8 M€ dans ce présent projet de BP.

La Commission encourage la Collectivité à diversifier et intensifier davantage les projets d'investissements hors NRL² au regard des plans de relance et de convergence alloués au territoire. Elle considère que le soutien financier en faveur des communes participe de cette diversification, d'autant plus que les difficultés financières structurelles des communes d'outre-mer ont été mises en exergue³ et risquent de s'aggraver du fait de la crise sanitaire⁴.

Dépenses de fonctionnement

En Crédit de Paiement, l'évolution des dépenses de fonctionnement stagne (+0,8 % par rapport au BP 2020) et atteint 417,5 M€ en 2021. **La Commission observe que la Collectivité a respecté le plafond de hausse annuelle des dépenses réelles de fonctionnement de 1,25 % fixée par le contrat de confiance, bien que celui-ci soit suspendu à ce stade.**

Le tableau ci-dessous décrit les principales évolutions par poste de dépenses :

ch.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
930	services généraux	90 927 253,08	93 940 154,00	3,3%
931	sécurité	0,00		0,0%
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	152 509 197,00	164 450 720,00	7,8%
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 621 787,00	23 867 890,00	35,4%
934	santé et action sociale	1 903 500,00	1 903 500,00	0,0%
935	aménagement des territoires et habitat	1 808 145,21	2 108 581,00	16,6%
936	action économique	19 146 357,91	28 638 960,00	49,6%
937	environnement	9 117 507,00	9 367 520,00	2,7%
938	transports	94 658 551,00	63 793 060,00	-32,6%
939	fonction en réserve	0,00		0,0%
940	impositions directes	34 900,00	153 500,00	339,8%
943	opérations financières	24 926 221,00	27 200 000,00	9,1%
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	502 499,80	502 500,00	0,0%
945	provisions	1 200 000,00	1 600 000,00	33,3%
	total CP en fonctionnement	414 355 919,00	417 526 385,00	0,8%

² Avis du CESER sur le BP 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019.

³ Rapport PATIENT-CAZENEUVE de décembre 2019 « Soutenir les communes des départements et régions d'outre-mer, pour un accompagnement en responsabilité ».

⁴ Rapport CAZENEUVE de juillet 2020 « Impact de la crise du COVID-19 sur les finances locales ».



La Commission constate les éléments suivants :

> La progression du secteur Enseignement et Formation professionnelle est principalement due aux formations (12,2 M€), à la revalorisation des indemnités des stagiaires (4,9 M€), au dispositif PACTE pour la tranche 2019 (2,4 M€). **La Commission insiste sur la nécessité de mettre en œuvre ce dispositif dont les moyens importants sont destinés aux publics les plus éloignés de l'emploi.**

> L'augmentation du budget du secteur culturel et sportif (6,2 M€) est liée aux subventions plus importantes octroyées dans ce contexte de crise.

> La hausse des aides à l'animation économique (6,5 M€) en faveur des entreprises se fait, notamment, dans le secteur touristique.

> La baisse du budget transport est essentiellement due à une enveloppe moindre concernant le dispositif de continuité territoriale compte tenu des restrictions de mobilité et du ralentissement du trafic aérien.

Concernant le dispositif de continuité territoriale, **la Commission réitère sa recommandation de faire valoir la responsabilité de l'État dans ce domaine qui relève de sa compétence. Par ailleurs, elle interroge la place de ce dispositif dans le contexte actuel de crise sanitaire et au regard des choix d'affectations budgétaires des politiques volontaristes⁵.**

Par ailleurs, la Commission invite la Collectivité à réaliser et à confirmer un examen d'opportunité de ses dépenses au regard des priorités établies lors du BP 2019 au lendemain du mouvement social de 2018 à savoir : (1) la transparence (2) la proximité de l'action publique (3) le développement de l'emploi local et (4) du pouvoir d'achat.

Recettes

Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire la hausse des dépenses se traduit mécaniquement par une hausse des recettes.

Ces recettes se décomposent en 5 catégories de ressources :

> la fiscalité (46 % des recettes) constitue le premier poste du budget de la Collectivité. A noter la part de fiscalité locale directe (9 %) et celle indirecte assise sur la consommation (91 %). Au sein de la fiscalité indirecte, la Taxe Spéciale sur la Consommation de Carburant (TSCC) et l'Octroi de Mer représentent 63,7 % du produit de ce poste.

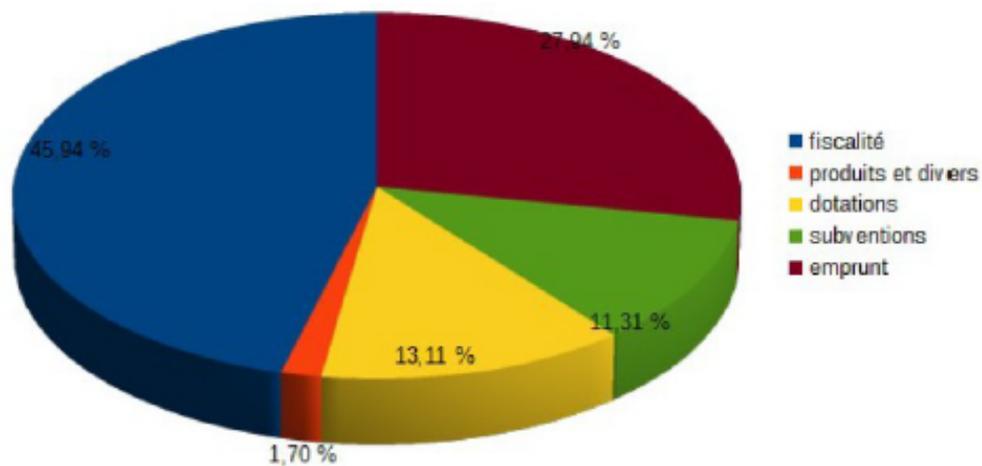
> les produits de gestion et recettes diverses : 2 % des recettes

> les dotations de l'État : 13 % des recettes

> les subventions de l'État et de l'Europe : 11 % des recettes

> l'emprunt : 28 % des recettes.

⁵ Avis du CESER sur le Budget primitif 2020 – Assemblée plénière du 28 janvier 2020.



Le tableau ci-dessous détaille les montants de chaque poste de recettes ainsi que leur évolution respective entre le projet de BP 2020 et celui de 2021.

	fonctionnement	investissement	total	poids	Evol.21/20
fiscalité	408 161 263,00		408 161 263,00	46%	0,4%
produits et divers	6 064 869,00	9 050 000,00	15 114 869,00	2%	-61,2%
dotations	69 600 000,00	46 911 000,00	116 511 000,00	13%	0,0%
subventions	55 832 730,00	44 628 600,00	100 461 330,00	11%	-13,1%
emprunt	0,00	248 223 133,00	248 223 133,00	28%	86,6%
total	539 658 862,00	348 812 733,00	888 471 595,00	100%	9,6%

La Commission relève les éléments suivants :

- > Les recettes de la fiscalité stagnent entre l'exercice 2020 et 2021 avec une évolution de +0,4 %. Cette évolution est expliquée par le remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par une fraction de TVA régionale d'un montant égal à celui du BP 2020. Par ailleurs, la crise sanitaire a conduit également à la stagnation du produit des recettes fiscales assises sur l'activité économique (TSCC et Octroi de Mer).
- > Les produits et recettes diverses diminuent de 61,2 % par rapport au projet de BP 2020 du fait d'un montant moindre de FCTVA au titre des dépenses d'investissement en baisse.
- > Les dotations de l'État restent constantes d'un exercice à l'autre.
- > Les subventions connaissent une baisse de 13,1 % en raison principalement du retrait de la subvention de l'État au titre de l'AFITF pour la NRL compte tenu du ralentissement des dépenses en 2020.
- > L'emprunt double quasiment entre le BP 2020 et 2021 (+86,6 %) pour atteindre 248 M€.

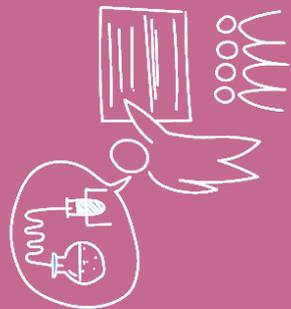


Comme énoncé dans l'avis de la Commission concernant les Orientations budgétaires 2021, l'« effet ciseau », induit par la hausse généralisée des dépenses et la baisse des recettes, se confirme. Ainsi la Collectivité est aujourd'hui contrainte de recourir à l'emprunt pour équilibrer son budget. De ce fait, les marges de manœuvre financières de la Collectivité pour l'exercice de ses compétences sont réduites. Elle appelle à les restaurer rapidement et ce d'autant plus si la situation sanitaire est appelée à s'aggraver et à perdurer. La Commission considère que le « serpent budgétaire » proposé par l'État visant à constituer un fonds de sauvegarde en cas de nouvelle crise, dès lors qu'il dégage un reversement positif en faveur de la Collectivité pourrait en constituer une illustration.

En guise de conclusion, les plans de relance qu'ils soient européens, nationaux ou locaux doivent amplifier la capacité des territoires à faire face à la crise et à conduire les transitions à venir. L'enjeu est désormais d'articuler de manière cohérente les différentes sources de financement dans un souci de concertation, de contractualisation et de concentration des moyens pour une bascule vers une économie décarbonée, compétitive et solidaire. Ce travail exige une démarche collective au service du territoire qui passe par :

- > l'élaboration d'un diagnostic de territoire pour aider au pilotage des politiques publiques conduit par le Comité Régional de l'Information Économique et Sociale de La Réunion (CRIES-R) ;
- > la définition d'une stratégie de territoire partagée en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) ;
- > l'articulation des moyens financiers, humains, juridiques et opérationnels qui serait décidée lors de la « Conférence des territoires ultra-marins » associant l'État et les Collectivités territoriales afin de poser les bases d'un « budget de droit commun », d'un « budget de convergence et de transformation » ainsi que d'un « budget de relance » dans les DOM. Ces engagements financiers seront, par la suite, suivis et évalués par un « Comité des Financeurs » pour articuler et coordonner ces 3 niveaux à l'échelle régionale.

AVIS DES COMMISSIONS
SUR
LES RAPPORTS SECTORIELS DU
PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE LA RÉGION RÉUNION POUR
L'EXERCICE 2021



PILIER 1 :

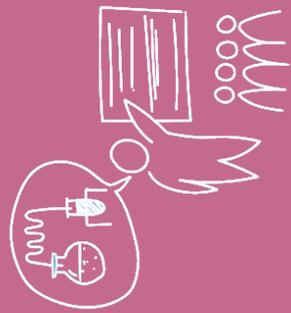
UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La Commission « Formation, Éducation et Recherche » (FER) du CESER se prononce dans le présent avis, sur le **Pilier 1 : « Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais »**, du projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2021. Il est souligné que ce projet s'inscrit dans un contexte exceptionnel marqué par l'épidémie de la COVID19 qui conduit la Collectivité régionale **à réagir et à répondre aux conséquences économiques et sociales de cette crise notamment dans les secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation.**

La Commission constate l'augmentation significative du budget, comparativement à l'exercice 2020, à hauteur de **20,30 % en capacité d'engagement et de 15,12 % en crédit de paiement.**

Avec une enveloppe globale de 142 634 760 € en capacité d'engagement (AE/AP) et de 153 509 580 € en crédits de paiement (CP), ce Budget primitif permet, en effet, de confirmer la pleine mobilisation de la collectivité dans la répartition des crédits alloués pour soutenir, renforcer et moderniser les différents secteurs de ce pilier :

		2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	39 307 972 €	50 214 256 €	44 036 840 €	-12,30 %
	CP	61 569 726 €	56 872 335 €	60 661 660 €	+6,66 %
En fonctionnement	AE	133 348 312 €	68 352 205 €	98 597 920 €	+44,25 %
	CP	118 136 289 €	76 471 513 €	92 847 920 €	+21,41 %
Total	AE	172 656 284 €	118 566 461 €	142 634 760 €	+20,30 %
	AP				
	CP	179 706 015 €	133 343 848 €	153 509 580 €	+15,12 %



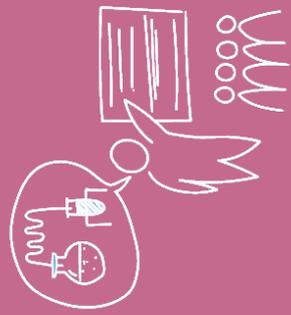
Dans ce pilier 1, les propositions budgétaires 2021 se veulent **précises et illustrées de tableaux récapitulatifs** facilitant ainsi la lecture et la compréhension de la politique conduite par le Conseil régional. Tout en considérant cette présentation, la Commission regrette que les tableaux d'indicateurs par programme ne mentionnent plus **les indicateurs de réalisation et de résultats**, qui auraient permis **une lecture simplifiée des évolutions** par rapport aux budgets des années précédentes. Aussi, elle remarque que la politique régionale de la collectivité inscrite, depuis 2019, dans des dimensions résolument orientées vers **le soutien à la création d'emplois, le renforcement du pouvoir d'achat des Réunionnais.es, la proximité de l'action publique, et une transparence renforcée n'a pas été explicitée dans ce projet de Budget primitif**. Néanmoins, la Commission note la volonté du Conseil régional de maintenir, en 2021, **la réactivité de l'action publique dans la continuité des mesures exceptionnelles prises depuis mars 2020**. Les politiques régionales de formation et d'éducation seront principalement mobilisées, en lien avec le plan de relance régional « Local Lé Vital », le plan national « France Relance », sa déclinaison « JeuneSolution » et la mobilisation des financements européens FEDER, FSE+ 2021-2017 avec le concours de l'instrument REACT UE adossé à la programmation 2014-2020.

Secteur de la formation professionnelle et apprentissage

		2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	3 180 525 €	2 484 256 €	2 832 840 €	+14,03 %
	CP	11 490 726 €	12 497 823 €	15 787 840 €	+26,32 %
En fonctionnement	AE	107 913 690 €* ^a	49 423 292 €	71 312 910 €	+44,29 %
	CP	94 036 289 €	58 412 899 €	69 042 910 €	+18,19 %

* dont 2 000 000 € engagés en 2018

> **Pour les formations sanitaires et sociales**, la Commission prend acte de l'accompagnement de la collectivité pour répondre, dès 2021, aux besoins supplémentaires de formation de professionnels de la santé dans le cadre du plan Segur et du plan France Relance. Toutefois, elle s'interroge sur la mise à disposition et la capacité d'accueil des infrastructures sur le territoire pour les nouveaux étudiants en Institut de Soins Infirmiers, ainsi que sur les possibilités d'accueil en matière de stage. Ainsi, la Commission sera attentive à l'évolution de l'offre de formation de ce secteur, particulièrement impacté par la crise, et aux résultats de l'étude menée sur l'insertion professionnelle des infirmiers.



Elle rappelle la nécessité de concertation entre les parties prenantes au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)⁶, véritable instance de dialogue et de copilotage État-Région, pour optimiser la territorialisation du déploiement des dispositifs de France Relance. De plus, la Commission demande à être destinataire de l'actualisation du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) en vue de sa révision prochaine à compter de 2022.

> Concernant l'apprentissage, le plan régional de relance sera mobilisé pour accompagner les apprentis dans leur parcours de formation et préserver leur pouvoir d'achat sur le territoire. La Commission demande au Conseil régional d'être extrêmement **vigilant sur les nouvelles orientations qui sont prêtées au gouvernement notamment le financement de l'apprentissage (diminution des aides aux CFA).**

> Pour apprécier la volonté du Conseil régional de développer les projets de tiers lieux de formation inscrits dans le Pacte régional d'investissement pour les compétences, **la Commission souhaiterait obtenir plus de précisions sur les attendus et contours des projets à venir notamment sur l'animation, l'ingénierie partenariale, les besoins en compétences des usagers et les délais de mise en œuvre. Aussi, elle approuve la démarche de la montée en gammes des compétences par la digitalisation accrue des formations dans le cadre du plan de transformation digitale annoncé⁷.** Comme elle l'a souligné dans son précédent avis⁸, cette inclusion numérique doit être abordée en lien avec la lutte contre l'illectronisme qui est l'une des causes de l'illectronisme.

⁷ Plan de relance « France Relance », p.233-236.

⁸ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, adopté au Bureau du 23 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018..

Secteur de l'Éducation

		2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	36 127 447 €	47 730 000 €	41 204 000 €	-13,67 %
	CP	50 079 000 €	44 374 512 €	44 873 820 €	+1,12 %
En fonctionnement	AE	25 434 622 €* ⁹	18 928 913 €	27 285 010 €	+44,14 %
	CP	24 100 000 €	18 058 614 €	23 805 010 €	+31,82 %

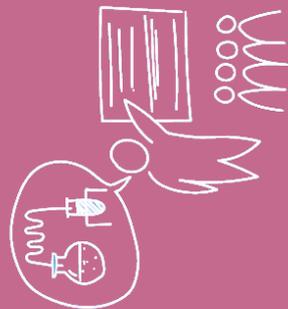
* dont 4 665 977€ engagés en 2018

> Le contexte de crise lié au Coronavirus a bouleversé **les parcours d'orientation et renforcé les questionnements et préoccupations sur les choix de formation**. Face aux conséquences, le Conseil régional a une responsabilité majeure en matière d'information sur les métiers et les formations. Plus que jamais, d'importants moyens devront être déployés à travers de nouveaux outils, notamment par l'immersion numérique, pour valoriser et promouvoir les métiers d'avenir.

La Commission rappelle à nouveau l'importance d'une mise en relation d'un réseau de professionnels du monde économique avec les établissements scolaires⁹, dans une logique de proximité, et préconise la construction d'un cadre partenarial renforcé (chefs d'établissements, professeurs principaux, branches professionnelles, élèves, collectivité régionale ...) entre les différents bassins de l'île pour une meilleure connaissance des métiers. En outre, le CESER se tient à la disposition du Conseil régional pour contribuer au sein d'un groupe de travail au processus de maturation et de réflexion collective sur l'orientation.

> Enfin, la Commission souhaite que la collectivité définisse **des priorités**, notamment où les effets de levier sont au plus haut degré dans les secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation, **afin d'être dans la capacité d'orienter et de mobiliser pleinement les instruments financiers disponibles à la relance (Europe/État/Région en fonds propres).**

⁹ Note du CESER sur la réforme de l'apprentissage dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Assemblée plénière du 13 décembre 2019.



PILIER 2 : ENGAGER LA 2ÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

Au regard des impacts économiques liés à la crise de la COVID 19, la Commission avait insisté dans son avis concernant les Orientations budgétaires 2021¹⁰ sur la nécessité de **soutenir la reprise économique par une politique de grands travaux ambitieuse** au service de la transformation économique, sociale et environnementale du territoire prônée dans les plans de relance national « France Relance 2030 », européen « Next Generation EU » et dans la trajectoire Outre Mer 5.0¹¹.

Le secteur transport concentre la **majorité des Crédits de paiement du projet de Budget Primitif 2021, soit 45 % au total**. Dans ce cadre, la Commission constate une hausse sur les crédits de paiement favorisant ainsi la relance de l'activité économique en lien avec les grands chantiers.

	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
AP/AE	148 321 300	121 446 679	83 353 220	-31,4 %
Crédits de paiement	442 149 470	239 205 551	268 244 570	12,1 %

¹⁰ Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 - Bureau du CESER du 23 novembre 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

¹¹ Plan de convergence et de transformation des Outre-mer, 2018.



Sur les capacités d'engagement, de droit commun, la Commission entend que, vu les nombreux chantiers en cours, notamment sur les infrastructures routières, les marges de manœuvre du Conseil régional soient limitées pour lancer de nouvelles opérations. Elle encourage néanmoins celui-ci, comme annoncé lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 2 décembre 2020, à **exploiter tous les outils financiers nationaux** (plan de relance et plan de convergence) ou **européens** (plan de relance, REACT UE et programmation 2021-2027) afin de répondre à l'objectif posé dans les Orientations Budgétaires 2021 « de **relance de l'activité** en particulier dans les secteurs inclus dans le Pilier 2, à savoir les Aéroports, le Port » mais aussi de **concrétisation « des grands projets de territoire et des transports »**. A titre d'exemple, la Commission souligne que le Conseil régional a proposé d'augmenter la subvention PO FEDER de 20 millions d'euros en faveur du développement des plateformes aéroportuaires, soit 70 M€ de subventions totales apportées par le PO FEDER 2014-2020.

> **Concernant l'aménagement et de développement du territoire**, la Commission constate que le Conseil régional maintient sa stratégie de développement par bassin de vie avec des projets structurants comme la Nouvelle Entrée Ouest (NEO) de Saint-Denis ou encore les projets d'infrastructures dans l'Ouest comme l'Écocité insulaire et tropicale, et l'Est avec le Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge. La Commission se questionne si les enveloppes proposées sont suffisantes pour **concrétiser rapidement** les réflexions engagées sur ces différents projets.

Projets structurants et de développement du territoire (1)		2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	470 000	575 000	22 %
	CP	855 000	475 000	- 44 %
En fonctionnement	AE	367 000	350 000	- 5 %
	CP	367 000	350 000	- 5 %



> Concernant **la NRL**, le ralentissement de l'activité du chantier se traduit par une **réduction des montants qui y sont investis**. La Commission prend note que le Conseil régional reste en **attente d'une participation de l'État**. Elle rappelle¹² la responsabilité de l'État sur les modalités du portage financier de l'endettement lié aux travaux de la NRL en vertu de la convergence prévue par le Plan de Convergence et de Transformation et de la loi Égalité Réelle. Cependant, elle s'interroge sur les **conditions financières d'achèvement des travaux** dans le cas où l'État se désengagerait ou que les montants soient plus faibles que ceux annoncés.

Nouvelle Route du Littoral (2)		2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	0	0	0 %
	CP	128 000 000	136 400 000	6 %
En fonctionnement	AE	504 339	50 000	-90 %
	CP	454 339	50 000	- 89 %

> Concernant la politique régionale de **mobilité durable**, la Commission souligne, conformément aux Orientations Budgétaires 2021, que le Conseil régional **priorise le soutien aux transports collectifs et au développement des mobilités durables** avec une hausse notable de 101,7 % sur les Autorisations d'engagements.

Mobilité durable - Transports collectifs (3)		2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	11 014 597	3 000 000	- 72,7 %
	CP	6 503 473	6 500 000	- 0,1 %
En fonctionnement	AE	349 840	704 560	+ 101,7 %
	CP	549 840	704 560	+ 28 %

12 Avis du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 - Assemblée plénière du 28 janvier 2020.

La Commission salue, comme elle l'avait préconisé dans son précédent avis¹³, la mise en place progressive de **partenariats entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** tels que la signature future de la convention de co-maîtrise d'ouvrage sur le RRTG Sud entre la CIVIS, la CASUD et la Région Réunion. Ce type d'initiatives participent ainsi à la **concrétisation de projets structurants pour la mobilité de manière concertée et cohérente**.

> Concernant le plan régional d'aide aux communes, la Commission relève que celui-ci arrive à son terme en 2021 avec une participation totale d'environ 465 millions d'euros¹⁴ depuis 2010. Elle rappelle l'importance d'**articuler l'intervention régionale avec les différents plans de relance et les fonds européens** (REACT UE et FEDER 2021-2027) dans une logique d'optimisation et de complémentarité. En effet, le plan de relance régional prévoit que les deux tiers des 325 M€ du volet REACT UE 2021-2023 soit affectés à la commande publique des collectivités¹⁵.

> Concernant la politique de construction et de réhabilitation de logements, la Commission constate le **maintien du niveau des enveloppes budgétaires, voire une hausse pour les actions en faveur de la réhabilitation thermique, en cohérence avec les objectifs sur l'efficacité énergétique inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**. La Commission renouvelle¹⁶ ainsi sa préconisation sur la nécessité d'**engager la réalisation d'un PREE¹⁷** conformément à l'article 188 de la LTECV¹⁸ afin de porter une véritable ambition pour la rénovation thermique des logements et bâtiments.

Enfin, la Commission regrette, dans le pilier 2 de ce projet de Budget Primitif 2021, **l'absence de tableau de synthèse des indicateurs de réalisation et de résultats. Ces indicateurs sont essentiels en termes de transparence, de pilotage des politiques publiques et d'évaluation de l'efficacité de l'utilisation des fonds publics**.

Par ailleurs, sur les quatre priorités établies suite au mouvement social de 2019 à savoir, « la transparence, la proximité de l'action publique, le développement de l'emploi local et le pouvoir d'achat », la contribution des secteurs « route et transports » et « aménagement » se concentre sur l'emploi, les éléments sur la transparence et l'efficacité de la dépense publique étant absents de ce Budget Primitif 2021.

¹³ Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 - Bureau du CESER du 23 novembre 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

¹⁴ Conseil régional de La Réunion, Orientations Budgétaires 2021, p 113.

¹⁵ CTAP du 02 décembre 2020.

¹⁶ Contribution du CESER « Pour réussir la trajectoire énergétique », juillet 2019.

¹⁷ Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique.

¹⁸ Loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.



PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

Le projet de Budget primitif pour l'exercice 2021 relatif au pilier 3 soumis pour avis de la Commission Économie, Emploi et Innovation (EEI) du CESER se répartit de la manière suivante :

- **les Autorisations de programme et d'engagement** seront pour 2021 de 77 303 398 € (52 207 778 € en 2020) soit une progression de 48 % . Ceci représente pour la Commission la traduction de la volonté du Conseil régional de s'engager auprès des acteurs du monde économique et social afin de **sauvegarder et développer les entreprises, de maintenir voire de créer de l'emploi, de développer le tourisme, l'économie bleue, le numérique**, ... dans un contexte particulièrement impacté par les crises successives («Gilets Jaunes » et COVID-19).
- **les Crédits de paiement** sont également en augmentation avec 74 310 720 € (28 638 960 € en section de fonctionnement et 45 671 760 € en section d'investissement) alors qu'ils étaient de 42 852 188 € en 2020.

La Commission relève que cette mobilisation financière permet de retrouver **un niveau comparable à celui de 2019** après une baisse substantielle en 2020. Elle note que cet engagement s'appuiera, entre autres, sur la mobilisation du volet REACT-UE du plan de relance régional « Réunion Relance » qui permet d'abonder avec une dotation complémentaire les programmes FEDER et FSE 2014-2020 en ciblant les thématiques de la relance économique, de la décarbonation et du numérique. Au vu des thématiques abordées et des délais impartis permettant la mobilisation de REACT-UE, la Commission invite à un **suivi scrupuleux des projets financés et à veiller à leur cohérence et à leurs retombées positives pour le territoire**. Pour plus de lisibilité, elle aurait apprécié que le même type de présentation par tableau,



faite lors de la CTAP du 2 décembre dernier (slides 6 et 7) décline les mesures envisagées au financement de REACT EU.

Elle rappelle, par ailleurs, que le territoire dispose, désormais des documents stratégiques nécessaires au développement de l'île (SRDEII, S3¹⁹, SEFORRE²⁰, SDATR²¹, ...) qu'il appartient aux partenaires tant publics que privés de mettre en œuvre encore plus activement. Cette agilité territoriale doit s'appuyer sur les partenariats mis en place avec les structures intermédiaires (les Chambres consulaires, ...), la concrétisation de comités de filières, de comité de suivi, ... et la signature de conventions cadre déclinées en conventions d'objectifs et de performance, ainsi que sur la capacité à mobiliser tous les outils d'accompagnement tels, le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA4), ..., initiatives pour lesquelles le CESER rappelle qu'il souhaiterait **disposer d'un bilan qualitatif et d'éléments d'évaluation**.

Pour la Commission l'enjeu est bien la recherche **d'optimisation et de complémentarité** entre les différents outils par un fléchage approprié et une mise en œuvre des moyens d'animation et de pilotage adaptés afin de mobiliser les acteurs et assurer la cohérence et la lisibilité des dispositifs.

S'agissant **des conditions de rebond de l'économie réunionnaise**, et plus particulièrement en matière de soutien au développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la Commission relève que le développement de la filière PAPAM s'appuie potentiellement sur 2 volets de développement :

- les huiles essentielles à parfum,
- les plantes médicinales.

Pour ce qui concerne le second, elle note que 19 plantes sont d'ores et déjà inscrites à la pharmacopée française ce qui permet une **reconnaissance officielle** des savoir-faire traditionnels et patrimoniaux. Dès lors, dans la perspective du développement de la filière, la Commission rappelle tout l'intérêt de la mise en place de Contrats d'objectifs et de performance permettant l'élaboration d'objectifs stratégiques déclinés en priorité d'actions opérationnelles visant la mobilisation de tous les acteurs (dont scientifiques) susceptibles d'accompagner efficacement son développement, notamment à l'international. C'est dans ce cadre que la Commission invite la Collectivité régionale à mettre en place au plus vite le Comité thématique de l'ESS posé par le SRDEII et de se doter des moyens humains suffisants pour le faire vivre.

19 S3: Stratégie de Spécialisation Intelligente.

20 SEFORRE: Schéma de l'Enseignement et des FORMation supérieurs, et de la REcherche.

21 SDATR: Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion.



En matière de **soutien à l'activité touristique,**

La Commission retiendra, à ce titre, que l'intervention régionale, tout en prenant en compte les adaptations nécessaires compte tenu de la crise sanitaire multidimensionnelle, restera en cohérence avec les documents-cadre stratégiques tel que le Contrat de destination et le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR). Elle note que la crise aura permis de conforter la nécessité de développer un secteur touristique plus durable et responsable par « une offre plus qualitative et soucieuse de notre environnement²² ». De fait, la Commission insiste et rappelle²³ l'importance « *dans le cadre de contractualisations futures, qu'il soit envisagé d'introduire des dispositions visant l'engagement par ces collectivités territoriales signataires à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour plus de propreté à l'échelle des centres-villes et plus largement du territoire.* Un plan global visant à rendre « La Réunion plus propre, plus belle, plus attractive » viendrait répondre à la qualité recherchée de la destination Réunion comme à la capacité à créer de l'emploi non délocalisable ». Pour ce faire, elle insiste sur la nécessité de finaliser et généraliser l'adhésion à la **Charte Régionale de Dynamisation des Centres Villes** ainsi que son application.

Comme il l'a été souligné²⁴, le marché résidentiel joue un rôle « d'amortisseur » en cette période de crise. Ainsi, le dispositif mis en place de Chèque tourisme « Mon île 974 » a permis à un certain nombre de Réunionnais.es d'avoir accès à des prestations touristiques afin de soutenir le marché local. Cependant, la Commission constate, qu'au vu des premiers éléments d'évaluation du premier dispositif, que la consommation de services par les bénéficiaires s'est **principalement orientée vers le secteur de la restauration**. Dès lors, elle invite à un **recalibrage de la cible des bénéficiaires** afin de permettre aux secteurs de l'hébergement (dont l'hôtellerie) et des activités touristiques, entendues de manière large (intégrant les activités de loisirs), de capter une plus grande part des effets attendus du soutien à la consommation.

Dans le cadre de REACT-UE, la Collectivité régionale, si la réglementation le permet, envisage de soutenir la rénovation des structures d'hébergement. Cette action viserait à relever leurs standards et à assurer leur montée en gamme. Sur ce point, la Commission invite la Collectivité à veiller scrupuleusement à ce que cette action **n'induisse pas, à terme, une augmentation des prix des prestations conduisant à éloigner encore plus une partie de la population réunionnaise de ce type d'offre touristique.**

22 Budget primitif du Conseil régional de La Réunion - rapports sectoriels page 69.

23 Avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2021 du Conseil régional de La Réunion page 33.

24 Budget primitif du Conseil régional de La Réunion - rapports sectoriels page 69.



En matière de **numérique**,

Dans le cadre de la transition numérique de l'économie réunionnaise, la Commission relève l'instauration du Comité de Filière du Numérique (CFN) qui a établi le « Contrat de Filière Numérique ». Elle note qu'au titre de l'axe 4 du contrat (transformation numérique des organisations), la Collectivité régionale prévoit d'accompagner la transformation numérique des entreprises et notamment des petits commerces.

Sur ce point, elle note que la crise a conduit nombre d'entre eux à développer le e-commerce. Or, la Commission a été informé que certains commerces rencontrent des difficultés quant aux **problématiques liées à la logistique dans la simple gestion des commandes et plus particulièrement dans la gestion de la livraison**. En effet, l'achat en ligne, pose la question de la capacité à acheminer dans les meilleures conditions (coûts, délais, qualités, ...) les produits vers les consommateurs. Aussi, la Commission insiste auprès de la Collectivité pour prendre en considération cette situation : il s'agit de mettre en œuvre **un modèle de développement soutenable** proposant des solutions opérationnelles en matière logistique si l'on souhaite faire de la transition numérique de l'économie réunionnaise un levier de croissance pour le petit commerce.

Elle réitère²⁵ sa préconisation quant à la mise en place de **«managers de la transition numérique»** au service des entreprises (notamment les TPE/PME) qui pourront comprendre et traduire les besoins exprimés par celles-ci. Le Comité de filière numérique a, sur ce point, toute légitimité pour se saisir de cette problématique.

La Commission rappelle²⁶ également la nécessaire coordination des services du Conseil régional afin de définir de manière précise et efficace le contenu des ateliers thématiques qui seront proposés dans le cadre du déploiement du « pass numérique ».

Elle note la volonté de doper le déploiement du « Pacte Numérique », néanmoins la Commission insiste sur l'importance et la qualité des moyens humains qui seront à mobiliser pour le mener à bien.

25 Avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2021 du Conseil régional de La Réunion page 33.

26 Avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2021 du Conseil régional de La Réunion page 34.

En matière de **recherche et innovation**,

Dans le cadre de la création du cluster « tourisme innovant » à l'échelle de l'océan Indien, la Commission demande que le CESER soit, pour le moins, tenu informé des premiers résultats de la mise en œuvre des premiers projets au sein de cette plateforme.

Concernant le soutien au développement des biotechnologies, porté par le CB-TECH du CYROI, la Commission rappelle toute l'importance de la **sécurisation des programmes de recherches et d'innovations**. Elle souligne celle liée à la possibilité pour le territoire de capitaliser sur ces recherches et innovations afin qu'il lui soit profitable. Pour elle, le Comité thématique « innovation » du SRDEII doit être en capacité d'en appréhender tout l'enjeu.

L'innovation sociale constitue pour le Conseil régional un enjeu pour le développement de la société réunionnaise. A ce titre, la Commission rappelle que dans son avis²⁷ sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2019, elle avait souligné qu'elle serait « particulièrement attentive à l'évolution du projet ISOPOLIS porté par l'association ISOLIFE qui a pour ambition de faire de La Réunion « la cité de l'Innovation Sociétale Ouverte ». Elle s'interrogeait sur « les modalités de co-construction et de mise en œuvre de cette action avec les partenaires sociaux et si elle correspond à une déclinaison opérationnelle du SRDEII et de sa gouvernance ». La Commission réitère sa demande d'être informée concernant l'entrée du projet dans sa phase Gamma (définie comme plus opérationnelle) qui doit se traduire par la mise en place de différents ateliers et conférences autour des « défis retenus » en lien avec les problématiques locales (citoyenneté et politiques publiques, nouvelle économie et emploi, éducation et formation, agriculture et alimentation, vieillissement de la population).

²⁷ Avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2019 du Conseil régional de La Réunion page 44.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

Dans ses Orientations budgétaires 2021, le Conseil régional a souhaité s'engager sur une **trajectoire environnementale** aussi définie par le CESER²⁸, en cohérence avec les orientations régionales, inscrites dans la trajectoire Outre Mer 5.0²⁹, nationales (« La France de 2030 devra être plus verte, plus respectueuse du climat »³⁰), et européennes à travers le « Green New Deal ».

Par ailleurs, au regard des impacts économiques liés à la crise de la COVID 19, les secteurs de **l'énergie et des déchets représentent des leviers importants afin de « transformer le risque en chance, la crise en opportunité »**³¹. Dans cette perspective, la Commission souligne **l'augmentation des AP/AE et des Crédits de paiement pour l'ensemble du pilier 4** qui permet de poursuivre « **une transition structurelle et pérenne** dans les domaines de l'énergie, des déchets ou encore de l'habitat ..., afin de permettre l'émergence d'une société et une économie décarbonée, durable et résiliente»³².

	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
AP/AE	24 565 879	18 433 736	20 024 838	+ 9 %
Crédits de paiement	24 339 030	16 139 870	25 453 350	+ 58%

Concernant **l'aménagement**, l'année 2021 s'annonçant comme une année charnière du fait de la révision de plusieurs documents programmatiques centraux, la Commission note la **forte augmentation, entre 2020 et 2021, des AP/AE et des Crédits de paiements** traduisant ainsi la volonté du Conseil régional de « faire émerger et faire partager une vision à 20 ans de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux »³³.

28 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019.

29 Plan de convergence et de transformation des Outre-mer, 2018.

30 Introduction du Président de la République Emmanuel Macron, France Relance, septembre 2020.

31 Introduction du Président de la République Emmanuel Macron, France Relance, septembre 2020.

32 Avis du CESER, « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » - 3 novembre 2020.

33 Conseil régional de La Réunion, Orientations budgétaires 2021, p 140.



Total Aménagement		2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	2 840 000	3 965 000	+ 40 %
	CP	1 939 000	4 420 000	+ 128 %
En fonctionnement	AE	651 000	1 023 000	+ 57 %
	CP	706 000	1 023 000	+ 45 %

> La Commission souligne que l'enveloppe dédiée à l'évolution du SAR est maintenue permettant ainsi d'assurer les moyens financiers et humains nécessaires pour sa révision, **essentielle au regard de la vision prospective** qu'elle propose. En effet, ce document définira pour les vingt prochaines années, les fondements des futurs projets d'aménagement et de développement du territoire. Par ailleurs, la Commission renouvelle sa recommandation pour que **la révision du SAR s'effectue au sein d'une commission sectorielle de la CTAP**, lieu privilégié de coordination, pour la rendre plus agile et dynamique³⁴.

> La Commission note que le Conseil régional poursuit son soutien aux **organismes et aux outils d'observation et d'information géographique** tels que l'AGORAH. Leurs missions sont en effet essentielles en termes de **visibilité, d'évaluation et de pilotage des politiques publiques**.

Concernant les dispositifs en faveur de l'énergie, l'eau, les déchets, les risques naturels et la biodiversité, il est à noter que ces différents secteurs représentent des enjeux importants pour La Réunion, en témoignent, dans le domaine de l'eau, les récentes problématiques de sécheresse et de qualité de l'eau. Il s'agit ainsi de **gérer les urgences de court terme** (saturation des centres d'enfouissements, exigences réglementaires contraignantes en matière d'énergie, etc.) **dans une vision de long terme à travers les documents programmatiques** (PPE³⁵, PRPGD³⁶, etc.) afin de générer ainsi des créations d'emplois pour demain, de nouvelles formations etc. La Commission constate l'augmentation des enveloppes budgétaires entre 2020 et 2021 qui permettra de poursuivre les actions engagées.

³⁴ Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 – Assemblée plénière du 28 janvier 2020.

³⁵ PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

³⁶ PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.



Total Énergie et Environnement		2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	12 995 249	13 136 798	+ 2 %
	CP	11 759 835	18 025 310	+ 53 %
En fonctionnement	AE	1 947 487	1 900 040	- 2 %
	CP	1 735 035	1 985 040	+ 14 %

> Sur le **secteur de l'énergie**, concernant la gouvernance, le Conseil régional avait annoncé dans son projet de Budget primitif 2020 la volonté d'« associer le Conseil Consultatif Citoyen »³⁷. La Commission renouvelle son souhait « **d'élargir cette gouvernance à d'autres acteurs, en particulier les associations représentatives** dans ce domaine ..., afin d'assurer une vision commune et partagée sur la transition énergétique »³⁸.

◦ La Commission note la mise en place de nouveaux partenariats avec l'ADEME ou l'association AVERE³⁹ essentiels pour l'atteinte des objectifs fixés par la PPE en termes de maîtrise de la demande en énergie. A ce propos, elle relève **la hausse des objectifs de foyers bénéficiaires des dispositifs comme le SLIME**, qui passera de 3500 foyers en 2020 à 6 000 en 2021. Elle propose de fixer également des **objectifs quantitatifs quant au nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques** au regard de l'article 73 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui prévoit «*la fin de la vente des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles, d'ici 2040* ».

◦ Sur le photovoltaïque, la Commission note les tentatives de dialogue du Conseil régional avec l'État pour faire entendre les besoins et spécificités du territoire concernant les **contrats d'achat photovoltaïques**, le projet de Loi de Finances 2021, examiné par l'Assemblée Nationale le 13 novembre, les remettant en question. Cet amendement du Gouvernement déposé le 7 novembre met en danger, au regard des obstacles techniques, économiques et législatifs dont sont confrontés les ZNI, le développement de cette filière. Afin de compenser le désengagement potentiel de l'État, la Commission invite le Conseil régional à **prioriser les actions en faveur du développement du photovoltaïque, en s'appuyant notamment sur le futur cadastre solaire**. Elle souligne, dans ce cadre, la **hausse des objectifs fixés pour les dispositifs comme le Chèque Photovoltaïque** qui ambitionne de subventionner 500 centrales photovoltaïques individuelles contre 200 en 2020⁴⁰.

³⁷ Conseil régional, Budget Primitif 2020, p.130.

³⁸ Avis du CESER, « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » - 3 novembre 2020.

³⁹ Association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

⁴⁰ Conseil régional, Budget Primitif 2020, p.131.



◦ La Commission constate, conformément à ce qu'elle avait préconisé dans son avis sur la révision de la PPE⁴¹, une volonté du Conseil régional de **favoriser le développement de l'autoconsommation** à travers « *un nouveau dispositif visant de petites installations en autoconsommation sans stockage* »⁴². Elle rappelle cependant que « *ces processus d'autoconsommation et d'autoproduction reposent sur des réseaux moins utilisés, mais plus intelligents, et nécessiteront une nouvelle planification de l'espace ainsi qu'une **gouvernance repensée des systèmes énergétiques*** »⁴³ **qu'il convient d'anticiper.**

◦ Enfin concernant la valorisation énergétique de la biomasse, la Commission regrette de nouveau⁴⁴ que **le Schéma Régional Biomasse (SRB), le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) n'aient pas été adopté en amont de la PPE** de manière à pouvoir mettre en cohérence les potentialités liées à la biomasse identifiées dans ces schémas. La Commission demande à être destinataire du PRFB adopté.

> Sur les déchets, la Commission s'interroge sur **la pertinence, en termes de temporalité**, de fixer un objectif zéro déchet en 2030 alors que l'adoption du PRPGD est prévue pour la fin 2021. De même, il s'agit d'assurer une bonne articulation entre celui-ci et le Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC). Par ailleurs, la Commission n'a pu identifier, comme elle l'avait recommandé⁴⁵, des actions et lignes budgétaires dédiées à une **politique « d'éducation à l'environnement privilégiant les pratiques de terrain et le partage de bonnes pratiques »**⁴⁶.

> Concernant, les secteurs risques/air/eau, la Commission note une **légère baisse des investissements**. Cependant, la présentation des montants globaux en AP/CP ne différenciant pas les politiques de gestion des risques naturels, de l'eau et de l'air, il est difficile à la lecture d'identifier les postes évoluant le plus à la baisse.

41 Avis du CESER sur le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion révisée pour 2019-2028 - Bureau du CESER du 23 novembre 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

42 Conseil régional de La Réunion, Orientations Budgétaires 2021, p 88.

43 Synthèse « Stratégie Française pour l'énergie et le climat - Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019-2023 2024 - 2028 » Ministère de la transition écologique et solidaire, avril 2020.

44 Contribution du CESER « Pour réussir la trajectoire énergétique » - 5 juillet 2019.

45 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 - Bureau du CESER du 23 novembre 2020 - par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

46 Avis du CESER, « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » - 3 novembre 2020.



De manière globale, la Commission note le souhait du Conseil régional, annoncé lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 2 décembre 2020, d'**articuler les différents outils financiers nationaux** (plan de relance et de convergence) et **européens** (plan de relance, REACT UE et programmation 2021-2027). De cette **nécessaire complémentarité, qu'il conviendra d'évaluer**, découle une vigilance particulière sur **l'accompagnement des porteurs de projets mobilisant des fonds européens**, afin d'assurer la consommation effective des enveloppes financières et ainsi la réalisation des projets indispensables pour l'atteinte des objectifs en termes de zéro déchet et de mix 100 énergies renouvelables. Cette gestion des fonds européens doit ainsi passer d'une « logique de guichet » à l'animation d'une cohérence territoriale des projets répondant aux enjeux et ambitions liés à l'aménagement du territoire.

Enfin, la Commission regrette, dans le pilier 4 de ce Budget Primitif 2021, l'absence de tableau de synthèse des indicateurs de réalisation et de résultats. Ces indicateurs sont essentiels en termes de transparence, de pilotage des politiques publiques et d'évaluation de l'efficacité de l'utilisation des fonds publics.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

La Commission « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » du CESER prend acte du projet de Budget primitif 2021 de la Région Réunion concernant le Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not' fierté.

Le projet de **budget de la Culture et du Patrimoine culturel** évolue de la façon suivante entre les années 2019, 2020 et 2021.

		2019	2020	Evolution 2019-2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	2 680 000,00 €	1 853 728,00 €	-27,10 %	3 496 100,00 €	78,95 %
	CP	3 495 000,00 €	2 291 093,00 €	-34,45 %	3 496 100,00 €	52,60 %
En fonctionnement	AE	10 908 195,00 €	6 319 294,00 €	-42,07 %	14 964 890,00 €	135,86 %
	CP	13 000 000,00 €	8 946 906,00 €	-31,18 %	14 664 890,00 €	63,24 %

Globalement, ce projet de Budget primitif pour la Culture est la traduction des Orientations budgétaires pour l'exercice 2021, avec un maintien des aides apportées aux différents acteurs culturels.

La Commission regrette l'absence d'indicateurs de réalisation ainsi que des indicateurs d'impacts dans ce projet de Budget primitif, qui auraient permis de mesurer les répercussions de la politique régionale dans le secteur culturel, comme cela avait été proposé précédemment dans le projet de Budget primitif pour l'exercice budgétaire 2020⁴⁷.

Dans son avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2021⁴⁸, la Commission avait fortement souligné la nécessité, pour la Collectivité régionale, de venir en soutien au secteur de la culture, fortement touché par la crise sanitaire et l'épisode du confinement. Elle se félicite donc que le projet de Budget primitif maintienne les subventions aux acteurs de la culture même si les activités prévues (salons, spectacles, festivals, ...) ont été annulées

47 Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2020, p. 207 à 230.

48 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, adopté en Bureau le 23 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018, p. 39.



ou bien reportées dans des formats différents. La Commission avait également insisté sur la nécessité de soutenir l'emploi culturel fortement fragilisé. Dans sa présentation sur la mobilisation des fonds REACT UE pour le volet culturel, le Conseil régional a indiqué que seront éligibles à cette aide les projets de rénovation des établissements culturels, la création de plateformes numériques et les programmes d'innovation. **La Commission s'interroge sur les modalités de gestion et d'accompagnement des porteurs de projets, la réactivité des acteurs étant la clé de faisabilité pour utiliser ce fonds de soutien avant 2023.**

Le maintien des subventions aux salles et lieux de création est également essentiel pour soutenir le domaine du spectacle vivant. **La Commission a pris note, lors de la présentation du projet de Budget primitif de la mise en place d'un dispositif pour répondre à la fermeture des lieux de la culture durant le mois Janvier.** Il vise principalement à poursuivre la diffusion des œuvres durant cette période creuse.

La Commission s'est interrogée sur une nouvelle ligne de budget conséquente (480 000 €) proposée en « Études dans le domaine de la Culture », dont le contenu n'est pas détaillé. Elle note cependant, que celle-ci sera utilisée en partie pour la réalisation d'**une vaste étude sur le moringue dans l'océan Indien.**

Concernant la **SPL RMR**, la Commission avait alerté dans son avis sur les Orientations budgétaires sur l'exercice 2021⁴⁹ sur la nécessité de repenser la fréquentation des 4 musées, qui est en forte diminution. Un premier constat donné sur la fréquentation des musées régionaux relève que ces espaces patrimoniaux sont en majorité visités par les touristes non-locaux. Les Réunionnais.e.s ne constituent pas la part la plus importante des visiteurs. Elle s'interroge sur la réflexion qui est menée pour pouvoir faire revivre ces lieux malgré les limitations de jauge. Le projet d'exposition en partenariat avec le Louvre dans les cinq musées de France de La Réunion semble être une opportunité. **Pour la Commission, les outils numériques et l'innovation doivent être mis au service d'un renouveau muséal et susciter l'envie pour les Réunionnais.e.s de vivre leur patrimoine, de façon physique et/ou virtuelle.**

Le rebond de la fréquentation des musées pourrait également passer par un parcours coordonné dans l'offre muséale régionale.

⁴⁹ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, adopté en Bureau le 23 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018, p. 39.



Enfin, l'enquête sur les publics qui est en cours dans les musées régionaux est une opportunité de cerner les attentes spécifiques du public réunionnais. La Commission souhaiterait être destinataire des résultats de cette enquête.

Le **budget pour le Sport** évolue de la façon suivante entre les années 2019, 2020 et 2021.

		2019	2020	Evolution 2019-2020	2021	Evolution 2020-2021
En investissement	AP	830 000,00 €	1 005 731,00 €	21,17 %	1 541 970,00 €	53,32 %
	CP	1 589 327,00 €	1 041 963,00 €	-34,44 %	1 541 970,00 €	47,99 %
En fonctionnement	AE	2 935 570,00 €	2 390 137,00 €	-18,58 %	2 300 000,00 €	-3,77 %
	CP	3 533 000,00 €	2 204 881,00 €	-37,59 %	2 600 000,00 €	17,92 %

A nouveau, la Commission regrette l'absence d'indicateurs de réalisation ainsi que des indicateurs d'impacts qui auraient permis de mesurer les répercussions de la politique régionale en la matière. La Commission note que le maintien des aides aux différents acteurs du milieu sportif apparaît dans ce Budget primitif, conformément à ce qui avait été annoncé dans les Orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Concernant l'IRSOI, la Commission réitère sa remarque sur le manque de lisibilité des missions de cette structure et de son articulation avec les missions du CREPS. Lors des Auditions du Budget primitif 2021, la Collectivité territoriale a précisé que l'IRSOI est un outil financier permettant plus de réactivité dans la mobilisation de fonds pour les sportifs de haut niveau. La Commission souhaite souligner que l'appellation « Institut Régional du Sport de l'Océan Indien » demeure inadaptée aux missions réelles de l'IRSOI.

Concernant la pratique sportive pour tous les Réunionnais.e.s, la Commission avait rappelé que « *l'utilisation des équipements sportifs doit pouvoir se faire au bénéfice de tous les pratiquants (amateurs et professionnels), en intégrant toutes les pratiques (handisport) et tout au long de la vie (des jeunes jusqu'aux seniors)*⁵⁰ ». **Elle note l'effort qui a été porté⁵¹ pour les aides aux communes à l'équipement des petites structures sportives ouvertes et accessibles à tous les usagers, avec un investissement en nette augmentation (794 460 € en AP et CP).**

50 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, adopté en Bureau le 23 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018, p. 44.

51 Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2021, p. 122.



COMMISSION QUALITÉ DE VIE
CULTURE SOLIDARITÉ

QCS

La Commission avait suggéré de créer une commission « Sport » au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, pour permettre le déploiement d'une politique sportive territoriale plus harmonisée et cohérente sur le territoire⁵². **La Commission a noté la « mise en place de la Conférence Régionale du sport » pour favoriser une concertation entre tous les financeurs du sport⁵³, qui sera menée sous l'égide de l'État.**

52 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020, adopté en Assemblée plénière le 20 octobre 2019, p. 57.

53 Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2021, p. 123

PILIER 6 :

NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

Les Commissions « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » (QCS) et « Formation, Éducation et Recherche » (FER) du CESER prennent acte du projet de Budget primitif 2021 du Conseil régional, concernant le Pilier 6 : Plus d'égalité des chances pour les familles. Malgré le respect du délai réglementaire de transmission, elles remarquent l'absence de tableaux d'indicateurs de résultats et de réalisation des actions de la mandature, par programme. Il aurait été précieux pour les Commissions d'avoir accès à ces indicateurs afin de comprendre au mieux la traduction budgétaire en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances et de mobilité. **En ce sens, elles appellent à plus de lisibilité et à une facilité de suivi à travers un tableau récapitulatif par ligne budgétaire (fonctionnement et investissement) dans le prochain exercice.** La transversalité du Pilier 6 avec les autres axes de la mandature ne peut être un obstacle à son intelligibilité budgétaire.

Les Commissions saluent le maintien des actions volontaristes de la Collectivité régionale qui s'inscrivent, pour ce pilier, dans la continuité de ce qui a été annoncé dans les Orientations budgétaires. Cependant, elles regrettent que les enveloppes budgétaires **ne permettent pas de faire apparaître la priorisation, pour la collectivité, des actions concourant à de meilleures conditions de vie dans un contexte de crise COVID-19.** De plus, elles constatent que les engagements de la collectivité en faveur des 2 prismes de 2019, l'emploi et le pouvoir d'achat, la transparence et la proximité, n'ont pas été précisés dans ce projet de Budget primitif.

Les Commissions ont tenu à souligner qu'elles n'ont pas été destinataires du **Rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** au sein de la Collectivité régionale et dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques et ses interventions.

Pour rappel, la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que « *Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du Conseil régional présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la région, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ». Ce rapport permet d'identifier de manière objective les inégalités et de réaliser un diagnostic territorial pour mieux y remédier. **Ce rapport et la mise en œuvre réelle des recommandations y découlant permettent de diffuser une culture de l'égalité.** De ce fait, les Commissions suivront de près la production de données pour l'année 2020. Elles souhaitent vivement les étudier.

> Concernant le soutien régional dans les **Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**, les Commissions notent le maintien du budget et le lancement effectif de l'expérimentation du dispositif « Coachs de quartiers » avec le recrutement de trois coachs basés à Saint-Denis pour le territoire de la CINOR, à Saint-Benoît et à Saint-Louis en 2020. Elles souhaiteraient dès à présent être destinataires de l'évaluation qui sera faite de ce dispositif⁵⁴.

> Concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion économique, les Commissions avaient indiqué dans leur avis⁵⁵ sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2021, le recours important à l'aide alimentaire, conséquence découlant de la crise sanitaire. **Elles relèvent la nette augmentation apportée en investissement (250 000 € en AP) aux associations habilitées et aux deux têtes de réseaux (BAM et la Croix Rouge).**

54 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, adopté en Bureau le 23 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018, p. 44.

55 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, adopté en Bureau le 23 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018, p. 43.

> Les Commissions ont noté le choix de la Collectivité régionale de maintenir ses engagements pris sur la mandature pour le secteur de la mobilité. En revanche, au regard de l'analyse de ce pilier par secteur, elles remarquent **une forte baisse du budget notamment du dispositif de continuité territoriale à hauteur de 17 M€ pour l'année 2021 (contre 48 M€ en 2020) tout en tenant compte de la prolongation de la durée d'utilisation des bons au 31 décembre 2021**. Une stratégie que la collectivité a retenue pour répondre aux besoins de mobilité en temps réel dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes. Les Commissions resteront attentives à l'évolution du trafic aérien sur le territoire et prennent acte des ressources additionnelles exceptionnelles dans le cadre du REACT UE pour soutenir et accompagner les Réunionnais.es dans leur démarche de mobilité éducative et professionnelle (cf. avis de la Commission FEV).

> Volet important au titre du secteur Égalité des chances, **le Plan régional de « maîtrise des apprentissages et des savoirs de base » : le plan 3i (Illettrisme-Innumérisme-Illectronisme) 2021-2027, fera l'objet d'actions autour de 5 enjeux**. Son financement sera précisé

ultérieurement selon les différents plans de relance. Si la concertation nécessaire à la rédaction du plan 3i a été engagée dans le cadre d'un partenariat renforcé pour lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme, les Commissions préconisent que soit attribuée à ce nouveau plan **une vision partagée, globale et consolidée avec les moyens alloués, un pilotage responsable, un suivi régulier et une évaluation transparente avec des indicateurs de résultats**. Par ailleurs, les Commissions soulignent à nouveau la nécessité de disposer de **chiffres récents sur la situation de l'illettrisme et de l'illectronisme à La Réunion**, afin d'établir un plan d'actions efficace ciblé sur les publics identifiés⁵⁶.

> Enfin, les Commissions souhaitent que le Conseil régional reste particulièrement actif dans le déploiement à La Réunion du plan national de relance et des fonds européens attribués (FEDER, FSE, REACT UE) dans les secteurs de la cohésion sociale et de la mobilité. Il conviendra, en effet, de saisir toutes les opportunités possibles afin d'être dans la capacité à investir sur le territoire régional le plus de crédits mobilisables.

⁵⁶ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, adopté en Bureau le 23 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018, p. 44.



PILIER 7 :

CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

COMMISSION ÉCONOMIE
EMPLOI INNOVATION

Retenue comme région pilote de l'étude France - EC/DG REFORM - OCDE « Stratégies régionales d'internationalisation pour les exports et l'attractivité dans le nouvel environnement global », suite à la candidature du Conseil régional, la Commission note que cette étude doit permettre l'élaboration d'une stratégie renouvelée d'internationalisation de l'économie réunionnaise. Elle relève, dans ce cadre, que sa préconisation⁵⁷ relative à **l'importance de réunir rapidement le COS du PRIE sera suivi d'effet en 2021**. Pour elle, cette réunion doit permettre aux partenaires locaux de dresser le bilan de la période écoulée et d'acter les axes de l'étude pilotée par l'OCDE.

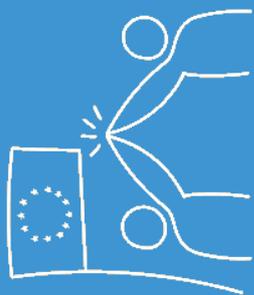
Dans le but de **renforcer l'accompagnement de l'offre réunionnaise exportable**, la Commission rappelle aussi toute l'importance de cette réunion qui doit permettre aux acteurs locaux tant publics que privés de définir l'« offre réunionnaise ». Ainsi à titre d'exemple, dans la perspective du renforcement de la présence française au Mozambique, celle-ci s'accompagnera de nouveaux besoins multisectoriels pour lesquels La Réunion doit être en mesure d'apporter des réponses.

En ce qui concerne le partenariat avec la SEMIR sur le centre d'affaires de Maputo au Mozambique, elle note que celui-ci sera poursuivi. Ce centre doit servir de base d'accueil et de services pour les entreprises notamment positionnées sur les projets gaziers et leur permettre d'y trouver un point d'ancrage optimisé. Sur ce point, la Commission **insiste sur le bon niveau de services qu'il sera aussi important de fournir à l'attention des entreprises réunionnaises** susceptibles de contribuer à l'« offre réunionnaise » faite en vue de répondre aux besoins multisectoriels précédemment cités. Elle insiste aussi sur la nécessaire sécurisation des personnes et des biens.

⁵⁷ Avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2021 du Conseil régional de La Réunion page 47.



Enfin, La Commission exprime son soutien à toute action contribuant à construire une image positive de La Réunion tant en interne qu'en externe. Elle partage l'idée de la nécessité de **construire une identité forte et attractive** et salue la mise en œuvre du plan d'action stratégique issu de la démarche de marketing territorial déployée fin 2020. Ainsi, seront soutenues les filières stratégiques et un recensement de l'offre produits/marchés exportables sera réalisé. La Commission profite à cette occasion de **rappeler toute l'importance de la formation des Hommes**, en ce sens, si la collectivité souhaite que la population joue réellement le rôle d'ambassadeur du territoire.



La Commission TEC du CESER n'a pu donner un avis, comme elle l'aurait souhaité, et ce, compte tenu de problèmes logistiques (non remplacement de la chargée d'études). Elle rappelle que le CGCT indique que des moyens matériels et humains doivent être mis à la disposition du CESER afin d'effectuer ses missions.

Cependant, au regard de la présentation qui lui a été faite, elle insiste sur les points suivants :

- > Les conséquences de la crise COVID auront un impact non négligeable sur le développement des actions à la coopération, en particulier concernant les V.I.E. ;
- > La situation des TPE/PME nécessite des actions accrues en leur faveur pour qu'elles puissent accéder aux fonds européens INTERREG ;
- > La nécessaire prise en considération :
 - des changements politiques dans la zone,
 - de la situation tendue existant au Mozambique.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 17191
97804 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30
Fax. : 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

